



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2025 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX
DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, le 14 janvier 2025.

Règlement numéro 348-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025

Ce règlement a pour objet de fixer les différents taux de taxation pour l'année financière 2025 chargés aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Louise.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Louise, ce quinzième (15^e) jour de janvier 2025.

(signé) Margot Rossignol _____
Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière